

## **Traiter équitablement les situations de handicap par rapport aux situations de précarité. Quelles stratégies ? Quels indicateurs ?**

### **Intervention d'Arnaud de Broca, secrétaire général de la FNATH, association des accidentés de la vie**

Le titre même de la table ronde semble faire une distinction entre les personnes handicapées et les personnes précaires. Certes cela ne fait que refléter une distinction qui existe dans les politiques françaises voire même les plans européens (aucune disposition concernant les personnes handicapées n'existe dans les plans nationaux de lutte contre l'exclusion). Mais cette distinction est artificielle.

En effet, le handicap conduit souvent à l'exclusion sociale, en raison de la présence d'un ou plusieurs facteurs : chômage, manque ou insuffisance d'accès aux biens et services, stigmatisation des personnes handicapées, manque de formation,... Une récente étude a montré que les personnes handicapées ont deux fois plus de risques de se trouver dans une situation d'isolement et de solitude. Ce qui constitue bien entendu un premier pas vers la précarité ou l'exclusion sociale.

Le handicap qui survient au cours de la vie entraîne souvent une rupture, source potentielle de précarité et d'exclusion sociale : perte d'emploi, déménagement, divorce, diminution des ressources,... Un accident de la vie peut entraîner handicap et précarité, qui conduit à l'exclusion sociale.

Dans l'esprit de nombreux de nos concitoyens, les personnes handicapées ne relèvent pas des publics précaires. En effet, il est fréquent de penser que les personnes handicapées bénéficient d'allocations suffisantes pour pouvoir vivre et sortir de l'exclusion sociale. La réalité est toute autre.

Arrêtons-nous sur quelques indicateurs. Par exemple les difficultés d'accès aux soins. Il y a des années que la FNATH dénonce l'effet de seuil que présente le dispositif CMU-C pour les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés. A cela il faut ajouter l'explosion des restes à charge (franchises médicales, participation forfaitaire,...). Les politiques ont parfois des effets contradictoires : ainsi la revalorisation de l'AAH, qui certes reste insuffisante et ne permet pas aux personnes handicapées de sortir du seuil de pauvreté, les éloigne d'autant plus du seuil d'accès à la CMU-C. On peut également évoquer la prévention, dont sont trop souvent écartées les personnes handicapées ou précaires.

Dans le domaine de l'emploi, le handicap conduit à la précarité et la précarité souvent au handicap. Que l'on pense pour les premiers au niveau de ressources des bénéficiaires à l'AAH, à la personne invalide qui accumule les arrêts maladie longs ou les salariés usés à 55 ans qui, après un licenciement pour inaptitude se retrouvent en fin de droits à Pôle emploi. Ou encore, pour les seconds, aux travailleurs pauvres qui accumulent les mi-temps subis ou qui supportent une organisation du travail infernale, une charge psychique ou qui sont exposés à des pénibilités... Nul doute qu'il existe une véritable porosité entre les publics précaires et les personnes handicapées.

Notre société qui a l'habitude de cataloguer les personnes selon des statuts ou des politiques ou des ministères se doit d'évoluer. Il est nécessaire pour les représentants des personnes handicapées et des précaires de mener des actions communes pour réclamer une véritable prise en compte de leur situation, surtout en période de crise. Période pendant laquelle il est indispensable d'investir dans la solidarité.